

## COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

### Ça change !

**Prise de rendez-vous en ligne, délais raccourcis : à partir du 1<sup>er</sup> octobre le service qui permet l'enlèvement sur rendez-vous de vos déchets encombrants à domicile évolue.**

- Des collectes possibles du lundi au samedi de 7h à 18h (et jusqu'à 20h si nécessaire)
- Un nombre de rendez-vous illimités
- Le poids de prise en charge maximum par objets (unité de manutention) passe de 50 à 75 kg
- La référence du rendez-vous doit être mise en évidence le jour de la collecte
- Des conditions de présentation des encombrants à respecter.
- La liste des déchets, autorisés et interdits, disponible sur la plateforme MEL : [www.encombrantssurrendez-vous.com](http://www.encombrantssurrendez-vous.com)

Sur simple demande via le courriel [contact-dechets@lillemetropole.fr](mailto:contact-dechets@lillemetropole.fr), les maires qui souhaitent connaître les rendez-vous pris dans leur commune peuvent demander une extraction.

Pour des renseignements d'ordre général, le numéro vert déchets MEL 0 800 711 771 reste à votre disposition

### Ce qui change pour les particuliers :

[www.encombrantssurrendez-vous.com/particulier](http://www.encombrantssurrendez-vous.com/particulier) / N° vert 0 805 288 396

- Rendez-vous par créneau (matin de 7h à 13h, après-midi de 13h à 18h/20h)
- Plus de présence physique obligatoire lors de la collecte
- Délai de prise de rendez-vous passe de 6 jours ouvrables contre 3 semaines précédemment.
- Gestion des demandes urgentes (décès, déménagements) en 48h via le numéro vert
- Volume minimum de 0,5 m<sup>3</sup> à présenter
- Les déchets encombrants doivent être présentés :
  - . pour le créneau du matin avant 7h ou au minimum la veille à 20h
  - . pour le créneau de l'après-midi juste avant 13h

### Ce qui change pour les bailleurs & syndics (avec un point de collecte référencé) :

[www.encombrantssurrendez-vous.com/bailleur](http://www.encombrantssurrendez-vous.com/bailleur) / N° vert 0 805 286 800

- Rendez-vous à heure fixe
- Présence physique obligatoire du gestionnaire de l'immeuble lors de la collecte
- Délai de prise de rendez-vous passe à 5 jours ouvrables contre un mois précédemment
- Collecte séparée des objets du réemploi
- Volume minimum de 3 m<sup>3</sup> à présenter
- Présentation des déchets encombrants 15 mn avant l'heure de rendez-vous.

### À savoir

Le numéro vert actuel des encombrants restera d'actualité tout le mois d'octobre et permettra de réorienter les usagers vers les nouveaux numéros.

Les communes d'Allennes-les-Marais, Carnin, Provin, Bauvin et Annoeullin intégreront ce dispositif à partir de janvier 2023. Pour l'heure, les déchets encombrants des habitants de ces communes sont collectés selon des calendriers préalablement établis.

Pour toutes informations complémentaires, rendez-vous dans la rubrique dédiée sur le site de la MEL <https://www.lillemetropole.fr/dechets>